

## **Keldon Bester - Une politique de la concurrence pour stimuler la croissance organique et l'innovation au Canada**

Seule dans sa [contestation](#) de la décision de la US Federal Trade Commission (FTC) de clore son enquête sur l'acquisition de DoubleClick par Google en 2007, la commissaire Pamela Jones Harbour a commenté qu'il était dur de croire qu'une compagnie avec une capitalisation boursière de plus de 200 milliards de dollars, une équipe d'ingénieurs au sommet du domaine et un réseau existant de relations avec des publicitaires, ne serait pas capable de créer sa propre plateforme de services publicitaires pour faire concurrence à Doubleclick.

Cette déclaration résume une fonction importante et négligée de la concurrence et de la législation antitrust : cette capacité à encourager la croissance organique et l'innovation en favorisant une concurrence basée sur les mérites et l'investissement de capitaux au lieu d'acheter les concurrents potentiels. En éliminant les fusions et acquisitions qui réduisent la concurrence pour se pourvoir d'une croissance facile, les politiques de la concurrence encouragent les entreprises à investir dans l'innovation pour préserver et accroître leur avantage concurrentiel. On retrouve le même argument dans la tentative infructueuse du FTC de court-circuiter l'acquisition de la compagnie de jeux sportifs en réalité virtuelle Within par Meta, en 2022. L'agence [a déclaré](#) que pour Meta, le temps, le talent et les efforts nécessaires à créer sa propre entreprise rivale « reflète l'essence même de la concurrence, la dynamique que la législation antitrust cherche à protéger et promouvoir. » Ainsi, les politiques de concurrence protègent et promeuvent l'intensité concurrentielle et, de plus, encouragent précisément le genre de concurrence qui est bénéfique aux économies. En [ressuscitant](#) son autorité sur les pratiques de concurrence déloyale, au début de 2023, le FTC a indiqué qu'une agence de pointe en application de la législation sur la concurrence prenait au sérieux la bonne conduite de la concurrence.

Au lieu de promouvoir ce genre de croissance et d'innovation organiques, la législation canadienne sur la concurrence, et particulièrement celle sur les fusions, s'appuie sur une interprétation étroite de l'efficacité pour justifier l'extermination des concurrents potentiels du marché. La législation canadienne sur la concurrence, par le manque d'égards qu'elle porte au processus concurrentiel, ne tente que de ralentir à un niveau acceptable le rythme de dégradation de la situation concurrentielle.

Le résultat de la transaction Rogers-Shaw, une fusion de géants de la télécommunication canadienne, est un exemple récent notoire. Par une [décision](#) dans les dernières heures de 2022 du Tribunal de la concurrence canadien, l'organisme juridictionnel a approuvé l'acquisition d'un concurrent perturbateur par un conglomérat dominant en s'appuyant sur le fait que l'acheteur soutiendrait l'expansion d'un troisième concurrent pour remplacer toute pression concurrentielle perdue. Malgré l'aveu que des centaines de milliers de Canadiens verraient la concurrence des offres diminuer et leurs prix grimper, la transaction a été approuvée.

Le Bureau de la concurrence a dévoilé les faiblesses de la loi au début de 2022, [notant](#) que le cadre actuel rendait « particulièrement difficile, si ce n'est impossible » d'empêcher l'acquisition

d'un concurrent émergent dans un marché dynamique. C'est une situation particulièrement délétère aux marchés qui comportent des industries de réseaux, où la préservation de la concurrence entre souvent en conflit avec le pouvoir obtenu par le contrôle de secteurs économiques cruciaux. Que ce soit les chemins de fer, les télécommunications ou les plateformes en ligne, la possibilité d'un monopole dans ces marchés est augmentée par des mécanismes de renforcement et des barrières à l'entrée, d'où l'importance de mettre des freins aux entreprises dominantes qui briment le processus concurrentiel.

Les conséquences de la conception canadienne, statique et réductrice, de l'efficacité sont claires au-delà des industries de réseaux. On observe une [hausse constante](#) de la profitabilité des entreprises canadiennes alors que la croissance de notre productivité est en retard sur nos pairs au niveau international. Avec sa politique de la concurrence qui priorise la profitabilité avant l'intensité concurrentielle, le Canada étouffe le besoin des grandes entreprises d'investir dans les innovations qui mènent à une croissance de la productivité.

Si le gouvernement canadien actuel a tenté tout au long de son mandat d'implanter une gamme de stratégies pour redresser la croissance léthargique de sa productivité, ils n'ont pas considéré sérieusement de plus strictes politiques de concurrence jusqu'à [tout récemment](#). Une politique de concurrence est un outil utile pour empêcher la domination économique autant que pour stimuler l'innovation et la croissance organique, permettant une méthode holistique et efficace d'encourager l'innovation et la croissance de la productivité au Canada. Bien que le Canada pourrait tirer profit d'une approche réglementaire en faveur de la concurrence, celle-ci doit être considérée au cœur d'un écosystème novateur où s'entremêlent les motivations et incitatifs à l'innovation divers, en plus de champs politiques interreliés tels que la protection de la propriété intellectuelle.

Une politique de la concurrence axée sur l'innovation peut s'agencer avec les mesures protectrices de l'équité concurrentielle que des juridictions semblables comme l'[EU](#), le [Royaume-Uni](#) et l'[Australie](#) ont introduites pour freiner le pouvoir économique des plateformes dominantes. En créant des obligations pour les plateformes majeures de réduire leur emprise sur les secteurs économiques cruciaux et de promouvoir l'accès au marché et l'expansion des compétiteurs, les réglementations en vigueur jouent un rôle important pour contrebalancer le pouvoir accumulé par les plateformes. Mais il est également nécessaire d'instaurer des politiques de concurrence visant l'encouragement et le maintien des forces du marché pour empêcher les problèmes de concurrence actuels de l'économie numérique de renaître dans un paradigme technologique futur. Ce genre d'introspection tombe à point pour le gouvernement fédéral, alors qu'il est au cœur de la première [consultation](#) formelle sur la *loi sur la concurrence* en plus de dix ans, le résultat de plaidoyers d'intérêt public et du retard du Canada vis-à-vis de la conversation politique ailleurs dans le monde à propos des politiques de concurrence.

En choisissant de reconsidérer l'entièreté de ses lois sur la concurrence, le Canada est sur la bonne voie, mais le pays risque de répéter les erreurs des quatre dernières décennies en dévalorisant la concurrence au lieu d'instaurer un système qui encourage la croissance organique, l'innovation, et les investissements bénéfiques à la productivité. Le gouvernement

canadien peut éviter cette embûche en agissant rapidement pour mettre en place une féroce législation de concurrence comportant trois caractéristiques clés : un cadre réglementaire des fusions qui nuit aux fusions nocives et encourage plutôt l'investissement pour une croissance organique, une ligne de conduite face aux abus des dominants qui aborde les dommages des monopoles dès leurs débuts, et des autorités en matière de concurrence possédant les ressources et pouvoirs nécessaires à un processus continu d'adaptation aux réalités économiques qui nous entourent.

Encourager une politique de la concurrence axée vers l'avenir sera crucial pour redéfinir l'équilibre des forces entre les citoyen·ne·s et les plateformes actuelles, protéger cet équilibre à l'avenir et ultimement avancer vers une économie plus productive qui voit l'innovation [distribuée à tou·te·s.](#)